

# **Réunion de la Commission de Suivi de Site de DE SANGOSSE, site de Pont-du-Casse**

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
à PONT-DU-CASSE (47)  
Mercredi 5 décembre 2018 – 14h30**

---

## ***Liste des participants***

---

### *Collège Administrations de l'Etat*

<b>GIRARDOT Hélène :</b>	Préfecture du Lot-et-Garonne – Secrétaire générale, Sous-préfète de l'arrondissement d'Agen
<b>LE GOUIC Alain :</b>	Direction départementale des territoires
<b>BELLO Isabelle :</b>	Direction départementale des territoires
<b>FERNANDES Thierry :</b>	DREAL Nouvelle Aquitaine
<b>CABANAC Stéphanie :</b>	Service interministériel de défense et de protection civile

### *Collège Collectivités locales*

<b>DERBREL Christian :</b>	Mairie de Pont-du Casse – Conseil départemental
<b>GOUBARD Jean-Paul :</b>	Mairie de Pont-du-Casse
<b>TREY D'OUSTEAU :</b>	Agglomération d'Agen

### *Collège Exploitants*

<b>PROUZET Sébastien :</b>	DE SANGOSSE – Responsable du service HSE
----------------------------	--

### *Collège Salariés*

### *Collège Riverains*

<b>AMOROS Christophe :</b>	Riverain DE SANGOSSE
<b>JUST Alain :</b>	Riverain – SEPANLOG

---

## **Ordre du jour**

---

- Bilan d'activité
- Projets 2019

---

## **Documents associés**

---

Annexe 1 : Présentation de DE SANGOSSE

Annexe 2 : Présentation DREAL

---

## **14h35 – Début de la réunion**

---

### **Mme GIRARDOT, Préfecture du Lot-et-Garonne**

Ouvre la séance par un tour de table.

Puis observe que la CSS ne s'est pas réunie depuis 2016. A l'avenir, la planification des commissions sera laissée à la main de la société De Sangosse, sachant qu'il doit *a minima* s'en tenir une par an.

---

## **Bilan d'activité**

### **Projets 2019**

---

#### **M. PROUZET, De Sangosse**

Rappelle que le Groupe international De Sangosse est spécialisé dans la protection des cultures, la nutrition des plantes et le contrôle des nuisibles. Sa mission consiste à promouvoir une agriculture positive, moderne et durable. Au cours de la précédente saison, le Groupe a engrangé 335 millions d'euros de chiffre d'affaires dans ses deux secteurs d'activité (clients professionnels et amateurs). 75 % du capital du Groupe sont détenus par ses salariés. 16 % appartiennent à la famille De Sangosse et les 9 % restants à des investisseurs français uniquement. Cette répartition permet de faire prospérer la société tout en garantissant un retour sur investissement aux salariés.

Le site de Pont-du-Casse, siège social du Groupe, existe depuis 1973 et a bénéficié d'une extension deux années auparavant. Il héberge une activité logistique et emploie 135 personnes. Il bénéficie en particulier d'une autorisation de stockage et est classé Seveso Seuil haut.

Les actions menées en matière de prévention des risques sont résumées. Ainsi, à la suite de l'incendie d'un poids-lourd en 2015, une étude a été menée afin de caractériser la combustion d'une palette anti-limaces. Par ailleurs, de façon classique, les formations réalisées sont en lien avec le classement du site en Seveso Seuil haut et abordent plusieurs thématiques : le POI, le risque chimique, la réglementation régissant le transport de matières dangereuses, le risque d'incendie, ainsi que les recyclages obligatoires. Enfin, depuis la précédente commission, 500 000 euros ont été investis au sein du site, notamment pour le remplacement de la détection incendie du site (afin de la mettre aux normes), ainsi que pour la mise hors gel de cellules de stockage (pour les protéger des températures négatives).

#### **Mme GIRARDOT, Préfecture du Lot-et-Garonne**

Demande si le froid tend à dénaturer les produits ou à les rendre dangereux.

**M. PROUZET, De Sangosse**

Répond que cela rend certains produits inutilisables. Pour d'autres, le risque est une rupture du conditionnement des emballages et un déversement dans l'exploitation. La mise hors gel a consisté à installer un système alimenté par une chaudière de gaz.

Entre septembre 2017 et septembre 2018, plus de 30 000 tonnes de marchandises ont été expédiées (+13 % d'activité). Le site de Pont-du-Casse gère plus de 60 % des flux logistiques du Groupe. 68 % de l'activité relèvent de prestations pour des tiers.

En ce qui concerne les différents indicateurs du site, il est souligné que, parmi les 20 tonnes de déchets dangereux éliminés chaque année, la moitié est composée de produits qui ont perdu leur autorisation de mise sur le marché. Ils sont dirigés au centre d'élimination des déchets de Toulouse.

**M. TREY D'OUSTEAU, Agglomération d'Agen**

Recommande à l'Entreprise De Sangosse d'envisager d'utiliser plutôt l'incinérateur de l'Agglomération d'Agen.

**M. PROUZET, De Sangosse**

Explique que seul le site de Toulouse bénéficie d'une autorisation d'élimination de produits dangereux.

Par ailleurs, le site n'occasionne aucun rejet atmosphérique et aucun rejet d'effluent liquide. En fonctionnement normal, il a donc un impact limité sur l'environnement. Les équipements importants pour la sécurité font l'objet d'une surveillance approfondie pour éviter qu'un éventuel incident ait des conséquences importantes. Le dernier événement date de 2015 (incendie d'un poids lourd du fait du court-circuit d'une batterie). C'était le plus conséquent de ces dernières années. Au cours de la période, seul un écart a été relevé au niveau des équipements ; il concernait un émulseur, qui était hors service. Aucun écart n'a été constaté concernant les seuils fixés par l'arrêté préfectoral en matière de stockage ni au niveau du suivi des eaux souterraines et des eaux pluviales.

Depuis la dernière CSS, un seul presque-accident s'est produit au sein du site de Pont-du-Casse : un GRV a chuté lors d'un gerbage à cause d'une perte d'adhérence entre un chariot et ce container. 640 litres de produit se sont répandus à l'intérieur de la cellule de stockage, mais grâce à la présence d'une rétention, l'événement n'a eu aucune conséquence sur l'environnement.

Dans le reste du Groupe, 3 incidents (détection incendie hors service, fuite sur réserve incendie, intrusion et vol) et 2 presque-accidents (début d'incendie sur un appareil de manutention, éventration d'une cuve de 20 mètres carrés) se sont produits.

Un exercice POI/PPI a été organisé le 22 septembre 2017, et a simulé la propagation de l'incendie d'une cellule aux cellules voisines. Les actions définies dans la fiche scénario correspondante ont été correctement réalisées. Le recensement du personnel au cours des événements pourrait en revanche être amélioré, en particulier pour ce qui est des prestataires.

**Mme GIRARDOT, Préfecture du Lot-et-Garonne**

Demande si le risque terroriste a été pris en compte par De Sangosse.

### **M. PROUZET, De Sangosse**

Le confirme. Ainsi, le site est placé sous vidéosurveillance et un gardien est présent lorsque l'accueil est fermé. Le site dispose en outre de dispositifs anti-intrusion. L'identité des personnes qui viennent est aussi vérifiée.

A ce titre, il est annoncé que la Société procédera à plusieurs investissements en 2019 pour améliorer la maîtrise du risque sûreté. Le serveur de vidéosurveillance et les superviseurs incendie et intrusion seront remplacés. A terme, l'objectif est de créer une vidéosurveillance pour les sites distants. La dernière intrusion date d'une dizaine d'années et était opérée par des jeunes qui souhaitaient commettre un vol.

2 inspections de la DREAL ont eu lieu en 2018 : la première le 23 janvier et la seconde le 29 octobre. Elles n'ont donné lieu à aucune mise en demeure. En octobre 2018, le plan d'opération interne a été adapté pour améliorer la gestion des situations accidentelles. Cette obligation, valable pour l'ensemble des sites Seveso, faisait suite à la propagation de substances odorantes à grande échelle, dans le nord de la France.

Le Groupe investit plusieurs millions d'euros dans un projet majeur consistant à développer son activité de mise en marché d'anti-limaces au niveau international, dans le but d'asseoir sa position de *leader*. Pour ce faire, De Sangosse a choisi de concentrer son investissement sur le site de Pont-du-Casse, qui a ainsi bénéficié d'une extension physique, pour un démarrage de la production prévu en mars 2019.

Par ailleurs, le Groupe investit une vingtaine de millions d'euros par an dans la R&D, ce qui représente une proportion non négligeable de son chiffre d'affaires.

### **M. FERNANDES, DREAL**

Présente les résultats des inspections de la DREAL réalisées au sein du site de Pont-du-Casse. Il s'agit d'un site Seveso dont le principal risque concerne l'incendie. L'autorisation d'exploiter au titre des installations classées a été obtenue par un arrêté datant de 2001, lequel a ensuite été complété par différents actes visant à renforcer la sécurité des installations.

L'inspection du 19 décembre 2016 a porté sur le thème de la sûreté et sur les mesures préventives liées à la perte des alimentations électriques. Les inspecteurs ont prononcé 1 non-conformité et 2 demandes.

Ensuite, le 23 janvier 2018, une inspection concernant le suivi des performances du système de gestion de la sécurité a conclu à 1 écart sommaire et 2 remarques.

L'inspection du 29 octobre 2018, qui a donné lieu à 3 écarts sommaires et 2 remarques, concernait la vérification des moyens de lutte contre l'incendie par rapport au stockage de liquides inflammables.

Aucune non-conformité majeure n'a été prononcée au cours des 3 dernières années.

### **M. DERBREL, Mairie de Pont-du-Casse**

S'enquiert des conséquences de la prononciation d'une non-conformité majeure.

### **M. FERNANDES, DREAL**

Répond qu'une inspection aboutit à une non-conformité majeure lorsqu'un risque peut engendrer une grave pollution ou une dégradation du niveau de sécurité du site. Dans ce cas, il peut être demandé à l'exploitant de mettre en œuvre un plan d'action correctif

dans les meilleurs délais. Un arrêté préfectoral de mise en demeure, s'il n'est pas respecté, peut aussi constituer un préalable à des poursuites.

En conclusion, le site de De Sangosse fait l'objet d'un suivi efficace.

**M. AMOROS, riverain**

A le sentiment que, la journée, l'entrée au sein du site est moins sécurisée que la nuit.

**M. PROUZET, De Sangosse**

Garantit qu'au contraire, les procédures de sûreté ont été renforcées au cours des précédentes années. L'entrée du site ne présente pas de risque particulier. Les locaux sensibles, en revanche, font l'objet d'un niveau de protection supérieur.

---

***15h50 – Clôture de la réunion***

---

**Mme GIRARDOT, Préfecture du Lot-et-Garonne**

Lève la séance.